

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.118

L'An deux Mille Seize, le 3 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2016

DATE D’AFFICHAGE

Le 27 septembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Didier QUENTIN
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN À L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL) POUR AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n° 16.035 en date du 14 avril 2016, le Conseil Municipal a sollicité le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), pour l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) dans le cadre des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmés), pour un montant de travaux estimé à 388 100 euros H.T..

Dans la liste des bâtiments publics concernés par ce projet, figurait le groupe scolaire Jules FERRY (hors étage et Centre d'Information et d'Orientation), pour un montant de 73 000 euros.

Cet établissement étant fermé à partir de la rentrée scolaire de septembre 2016, il convient de supprimer le bâtiment de la liste des Ad'AP. L'estimation des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public est donc ramené à 315 100 euros H.T.. L'Ad'AP, d'une durée de trois ans, ne concerne plus que 16 bâtiments communaux (écoles, gymnases, églises, centre socioculturel, bibliothèque...).

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une nouvelle subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Soit pour un coût global de 315 100 euros H.T..

⇒ Fond de soutien FSILP demandé : 40% sur montant H.T. soit 126 040 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,
- Vu l'Article 159 de la loi de finances pour 2016, dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, une subvention de 126 040 euros, correspondant à 40 % du coût global des travaux (315 100 euros H.T., soit 378 120 euros T.T.C.), prévue pour l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), dans le cadre des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmés),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 octobre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO